

L'ÉCLAIR

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 81)
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS
Les abonnements sont payés par mandat postal sur le compte de l'Éclair, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Postes.

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Dambenois, 28.
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PAIX DES ABBONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 12 fr.
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

MISE AU POINT

Les mystères de la stratégie parlementaire, tout le monde sait ça, sont profonds, et il faut s'avouer que le rôle qui est intervenu avant-hier à la Chambre ne peut être bien compris que nous reconnaissons d'excellents républicains parmi ceux qui l'attaquent et parmi ceux qui l'approuvent.

Dans la vie, nous avons l'habitude — d'ailleurs excellente — de répondre aux questions par un oui, par un non ou par un « oui », mais au Parlement il n'en va pas tout à fait ainsi et il arrive fréquemment qu'un ordre du jour n'a pas, aux yeux de l'élu, la même signification qu'aux yeux de l'électeur. Prenons des exemples : Le Sénat repoussa l'autre jour l'amendement Percebo, et gravement, certains affirmèrent qu'ainsi le Sénat manifestait son hostilité contre la réforme fiscale. Rien de plus faux cependant, on le sait, puisqu'au contraire la Haute Assemblée se prononçait pour une méthode de travail qui paraissait susceptible d'amener plus étroitement des réalisations.

Le même fait, ou à peu près, s'est produit à la Chambre. Le ministre des finances, après s'être montré intraitable au Sénat, a fait un pas vers la conciliation. Il a déclaré, du haut de la tribune : « Entendez-vous bien, le gouvernement voudrait réaliser dans son intégralité la réforme fiscale telle que la Chambre l'a votée avec les mises au point nécessaires. Mais l'illustre fractionner la réforme, l'éclate considérée dans le dégrèvement rural et l'impôt complémentaire. » Une telle assurance montrant que M. Caillaux savait composer avec les circonstances, quand besoin était, qu'il traitait plus loin dans cette voie, le cas échéant, et dans ces conditions nos amis de la Chambre, s'ils avaient voté contre la confiance, auraient pu être accusés, par des adversaires de mauvaise foi, de se désintéresser de ce dégrèvement, tant à cœur. Et dire, ô mon Dieu, qu'il y a de braves gens pour croire que la politique est une chose simple !

MARTIN-MAMY.

Conseil des Ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, hier matin, en Conseil, sous la présidence de M. Poincaré.

LA GREVE DES MINEURS
Le Ministre de l'Intérieur a fait connaître que les mouvements grévistes paraissent en décroissance.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF
M. René Renoult a soumis à la signature du Président de la République, un mouvement administratif, pris de la façon suivante : M. Ramonet, décédé, est remplacé par M. Marly, préfet de l'Yonne, est nommé préfet de la Vienne ; M. Lésieur-Frotin, ancien sous-préfet de Saint-Omer, préfet des Hautes-Alpes, est nommé préfet de l'Yonne ; M. Bonhours, sous-préfet de Dunkerque, est nommé préfet des Hautes-Alpes ; M. Bordes, ancien sous-préfet, directeur de la sécurité publique au gouvernement général de l'Algérie, est nommé préfet de la Sarthe, en remplacement de M. Montigny, qui est nommé directeur du personnel, au ministère des Finances.

Comme suite à ce mouvement, M. Thévoz, sous-préfet de Valenciennes, est nommé directeur de la sécurité publique au gouvernement général de l'Algérie ; M. Malherbe, sous-préfet de Moulins, est appelé à la sous-préfecture de Rambouillet ; M. de Launay, sous-préfet de Saint-Quentin, sera appelé à la sous-préfecture de Dunkerque.

La suite du mouvement intéressant les sous-préfets, les secrétaires généraux et les conseillers de préfecture, paraîtra incessamment.

MOUVEMENT DANS LES FINANCES
Le Ministre des Finances a fait signer un mouvement dans le personnel de l'Administration centrale des finances. M. Deguery, directeur du personnel, est nommé directeur central du Trésor public, en remplacement de M. Gustave Fort, précédemment appelé aux fonctions de secrétaire général du Crédit Foncier ; M. Montigny, préfet de la Sarthe, est nommé directeur du personnel de l'Administration centrale des finances, en remplacement de M. Caillaux, qui est nommé directeur de la direction des comptes directs qui centralisera les services aujourd'hui répartis de toutes les questions intéressant les contributions directes. L'organisation de la nouvelle direction se rapprochera de celle des autres directions. Cette réforme répond au vœu, maintes fois formulé par le personnel, en même temps qu'elle assure un groupement plus rationnel des services du Ministère des Finances.

M. Bordenave-Bernard, ancien sous-préfet, est nommé directeur du cabinet du gouverneur de l'Algérie.

AU TONKIN

les révolutionnaires chinois menacent la frontière

Déclarations de M. Van Volenhoven

Les journaux d'Indo-Chine, arrivés hier à Metz, contiennent des détails circonstanciés sur les bandes chinoises qui ont attaqué, à la fin de janvier, nos soldats de la légion étrangère. Voici les renseignements que nous participons en qualité d'officier à la guerre de Crimée et s'y comporta vaillamment.

Tolstoï se lasse vite du métier militaire. Il quitte l'armée pour se livrer à l'étude des questions sociales, mais le gouvernement s'inquiète de son activité jacobine. Tolstoï n'en poursuit pas moins sa propagande. A l'approche de la quarantaine il épouse une jeune fille de 17 ans et contracte une longue période d'activité féconde. Un jour, on le voit en lui le maître du roman contemporain. Il venait d'être nommé à l'apogée de sa carrière, participant à ses travaux. Des fausses nouvelles se produisirent bientôt dans sa famille. A 82 ans, la maladie le cloua sur un petit lit de fer, dans une gare de village.

Il le confidencier de conclure : « Tout cela devait arriver. C'était l'aboutissement logique d'un état d'âme ».

Tolstoï dit ainsi que deux éléments qui vicièrent sa vie furent : la maladie, d'un côté, et l'excès de son activité, de l'autre. Il assure le bonheur d'autrui.

L'art de Tolstoï est un art sincère et direct. La langue est claire et simple. Il peut sans déformer, avec une profonde bonté. Et avant tout, il aime ardemment la vie. Psychologue, il procède par intuition. Il lui suffit de quelques signes extérieurs pour déchiffrer une âme. Une grande bonté de cœur et de pureté de désirs se voient sur son visage.

Et voilà plus qu'il n'en faut pour nous obliger à le respecter.

Les deux dernières lignes de la conférence de M. Lacroix et qui l'antidote ne méritent pas ses applaudissements.

Les Samédies Littéraires

Une conférence sur Tolstoï à la Faculté des Lettres DE LILLE

M. Lacroix, professeur à la Faculté des Lettres de Lille, portait samedi soir le maître d'Anna Karénine et de la Résurrection. Nul ne dit-il, ne s'est dévoué plus religieusement que celle de Tolstoï. On sait qu'après avoir été étudiant en droit, l'écrivain russe participa en qualité d'officier à la guerre de Crimée et s'y comporta vaillamment.

Tolstoï se lasse vite du métier militaire. Il quitte l'armée pour se livrer à l'étude des questions sociales, mais le gouvernement s'inquiète de son activité jacobine. Tolstoï n'en poursuit pas moins sa propagande. A l'approche de la quarantaine il épouse une jeune fille de 17 ans et contracte une longue période d'activité féconde. Un jour, on le voit en lui le maître du roman contemporain. Il venait d'être nommé à l'apogée de sa carrière, participant à ses travaux. Des fausses nouvelles se produisirent bientôt dans sa famille. A 82 ans, la maladie le cloua sur un petit lit de fer, dans une gare de village.

Il le confidencier de conclure : « Tout cela devait arriver. C'était l'aboutissement logique d'un état d'âme ».

Tolstoï dit ainsi que deux éléments qui vicièrent sa vie furent : la maladie, d'un côté, et l'excès de son activité, de l'autre. Il assure le bonheur d'autrui.

L'art de Tolstoï est un art sincère et direct. La langue est claire et simple. Il peut sans déformer, avec une profonde bonté. Et avant tout, il aime ardemment la vie. Psychologue, il procède par intuition. Il lui suffit de quelques signes extérieurs pour déchiffrer une âme. Une grande bonté de cœur et de pureté de désirs se voient sur son visage.

Et voilà plus qu'il n'en faut pour nous obliger à le respecter.

Les deux dernières lignes de la conférence de M. Lacroix et qui l'antidote ne méritent pas ses applaudissements.

AU MAROC

la pacification française est loin d'être complète

Déclarations du général Lyauté

Le général Lyauté, résident général de France au Maroc, a présidé vendredi soir le dîner de la Société des Études algériennes, auquel assistaient un certain nombre de personnalités, parmi lesquelles MM. Étienne Flandin, Henry Béraud, Ordinaire, le comte d'Albanc, sénateur ; Thiery, ancien ministre des affaires étrangères, etc.

Prenant le premier parole, M. Étienne Flandin a fait l'éloge de la politique du général Lyauté. Il a vanté l'œuvre de notre résident général qu'il trouve admirable. Sa conviction présente est que le Maroc est complètement pacifié.

Le général Lyauté, répondant au sénateur de l'Inde, a reconnu qu'un gros effort a été fait par le Maroc.

« Mais, a poursuivi le général Lyauté, il ne faudrait pas être d'un optimisme exagéré. Mon administration est encore à l'état d'ébauche ; le réseau s'ouvre à peine et les intérêts sont encore mal assurés. »

« Ce d'ont j'ai peur, c'est que l'on croie l'œuvre de la pacification terminée, alors que tout est encore à faire. Nous ne lemons accomplir que par étapes et par étapes ; nous sommes obligés de nous occuper de la montagne. Ce sont les occupants du bled makhzen, c'est une utopie. Nous ne pouvons pas nous contenter de la possession présente des aulans qui étaient obligés de payer tribut aux habitants de la montagne. On ne l'a pas fait, mais lorsqu'on vient la montagne ».

Le général Lyauté se déclare obligé de constater que les derniers champions de l'indépendance du Maroc, comme aussi tous les pillards, se sont réfugiés dans la montagne.

« Il ne faut pas nous fier aux apparences trompeuses, a ajouté le résident général de France, et ne pas se laisser séduire par ce qui n'est que le coup d'œil du Maroc depuis quatre mois pour croire que la situation soit pacifiée. Un gros massif a été amassé sur les montagnes du sud, et lors de nos tournées au Maroc, nous avons vu à l'ouest de l'Atlas, par exemple, un grand nombre de tribus qui n'ont pas été pacifiées. »

« Nous avons en effet tout à craindre d'un instant marabout du sud, dans le nom qui est le plus grand ennemi du Maroc. C'est pourquoi nous nous sommes occupés de la montagne. On ne l'a pas fait, mais lorsqu'on vient la montagne ».

« Ce d'ont j'ai peur, c'est que l'on croie l'œuvre de la pacification terminée, alors que tout est encore à faire. Nous ne lemons accomplir que par étapes et par étapes ; nous sommes obligés de nous occuper de la montagne. Ce sont les occupants du bled makhzen, c'est une utopie. Nous ne pouvons pas nous contenter de la possession présente des aulans qui étaient obligés de payer tribut aux habitants de la montagne. On ne l'a pas fait, mais lorsqu'on vient la montagne ».

DU SANG SUR LE PRÉ...

Trois duellistes se battent avec acharnement au sabre italien à la frontière franco-belge



UNE DES PHASES DU SECOND DUEL. M. ADLER (à gauche) et M. DE JANWOLSKI (à droite).

Les habitants de Bessèze, paisible localité de la frontière franco-belge, étaient surpris samedi matin, par la venue de trois hommes graves et musclés et l'émission fut grande dans tout le village quand on apprit que deux duels avaient eu lieu, et que trois hommes avaient été blessés.

Le premier duel, qui eut lieu à 10 heures, fut engagé par un jeune homme, M. Adler, qui se battait avec un grand courage, et qui fut blessé à la main droite, et qui fut emporté à l'hôpital.

Le second duel, qui eut lieu à 11 heures, fut engagé par M. Adler et M. de Janowski, et qui fut également très intéressant. M. Adler fut blessé à la main gauche, et M. de Janowski fut blessé à la main droite.

Les conditions du duel étaient les suivantes : Combat au sabre italien jusqu'au premier sang, terrain limité à quinze mètres.

M. Adler dut d'abord rendre raison à M. de Janowski, puis à M. de Janowski, et fut blessé à la main droite.

Le duel fut très intéressant, et les adversaires se battirent avec un grand courage.

UNE GRAVE AFFAIRE D'HONNEUR

Un duel d'honneur a eu lieu samedi soir à la frontière franco-belge, entre M. Adler et M. de Janowski. Les conditions du duel étaient les suivantes : Combat au sabre italien jusqu'au premier sang, terrain limité à quinze mètres.

ECHOS

Phénomènes géologiques.
Le séisme de la capitale, qui s'est produit hier soir, a été très violent. Les dégâts sont considérables, et les pertes sont énormes. Les dégâts sont surtout dans les constructions anciennes, et les pertes sont surtout dans les collections et les livres.

Les préparatifs du combat
Après entente avec les Allemands, il a été décidé que les adversaires se combattront sur le terrain de la commune de Bessèze, à la frontière franco-belge. Les conditions du combat sont les suivantes : Combat au sabre italien jusqu'au premier sang, terrain limité à quinze mètres.

La première rencontre
Dans le parc de la ville de Bessèze, qui est situé à la frontière franco-belge, a eu lieu la première rencontre entre M. Adler et M. de Janowski. Les conditions du combat sont les suivantes : Combat au sabre italien jusqu'au premier sang, terrain limité à quinze mètres.

La deuxième rencontre
Après la première rencontre, M. Adler et M. de Janowski ont eu une deuxième rencontre. Les conditions du combat sont les suivantes : Combat au sabre italien jusqu'au premier sang, terrain limité à quinze mètres.

Anglet-Hongrie
Les scandales de l'émigration. Budapest, 28 février.

Perse
Nouveaux troubles ; nombreux morts. Téhéran, 28 février.

Escadre anglaise à Brest
Après le départ de l'escadre anglaise, des télégrammes ont été échangés entre le commandant de l'escadre anglaise et le commandant de la flotte française. Les conditions du combat sont les suivantes : Combat au sabre italien jusqu'au premier sang, terrain limité à quinze mètres.

La date des élections

26 avril. — 10 mai

C'est au Conseil des ministres de mardi prochain que sera fixée définitivement la date des élections. Nous croyons savoir, dit une note de l'Éclair, que celle du 26 avril, que le gouvernement avait déjà envisagée.

Le scrutin pour le deuxième tour aurait lieu le 10 mai.

On vole un million sur un fourgon postal EN PLEIN PARIS

Paris, 28 février.

Un vol considérable a été commis ce matin avec une audace inouïe, en plein centre de Paris, par des malfaiteurs restés inconnus et qui semblent être parvenus à organiser et avoir précédé leur coup de longue date.

Ce matin, le facteur Charles Régulière, âgé de 47 ans, demeurant 49, rue Rodier, avait commencé sa tournée de distribution de chèques dans le 8^e arrondissement de la capitale, à l'aide de la boîte postale n° 24, qui se trouve au 24, rue de Valenciennes, près du boulevard de la Chapelle.

Il avait visité les différentes boîtes de chèques de la rue de Valenciennes, Richelieu, Boulevard, Haüy, lorsqu'il arrivait au n° 10 de la rue Charabot, lorsqu'il aperçut un individu pénétré dans son logement et qui avait des petites dimensions, à l'adresse des agents de change de la Bourse, avait disparu.

Il n'avait à aucun moment remarqué avoir été suivi dans sa tournée, mais le lendemain il fut surpris de voir la voiture postale n° 24, qui se trouve au 24, rue de Valenciennes, près du boulevard de la Chapelle, disparue.

Depuis le lendemain, ce cas a entraîné un important chargement comprenant 10 valeurs déclarées, 2 lettres recommandées et 31 objets à déclaration, le tout représentant un total de plus d'un million.

Pour la Paix Universelle ! Deux Milliards !

Berlin, 28 février.

Pour faciliter le versement de la contribution allemande sur le terrain destiné à couvrir les frais de la nouvelle loi militaire, le Reichstag a voté hier soir, à la majorité absolue, une loi qui autorise le gouvernement à émettre des obligations de deux milliards de marks.

Le Reichstag a également voté une loi qui autorise le gouvernement à émettre des obligations de deux milliards de marks.

Les préparatifs de la troisième Conférence de la Paix

Amsterdam, 28 février.

Depuis le mois de décembre dernier, des pourparlers se poursuivent entre les gouvernements hollandais et russe, sur la manière de procéder pour la préparation de la troisième conférence de la paix.

Ces pourparlers n'ont pas encore abouti à un accord complet.

Une proposition faite dans le même but, par le gouvernement des États-Unis, est également à l'étude.

DÉMISSION du Ministre des Finances DE BELGIQUE

Bruxelles, 28 février.

M. Van de Vyver, ministre des chemins de fer, est nommé ministre des Finances.

Le département des chemins de fer est rattaché au ministère de la Marine, des Postes et des Télégraphes, qui conserve son titulaire actuel, M. Sogère.

Le Journal de Bruxelles a dit que M. Le vieu avait consenti à devenir ministre, en 1911, sur les instances de M. de Broqueville, qu'il a condition de pouvoir démissionner après les élections de 1912. Il est lui-même parti du dépôt du projet ministériel, du projet d'impôt et du projet scolaire, qui sont maintenant votés par le Parlement.

La « Progrès du Nord » et l'« Avenir de Roubaix-Tourcoing » répondent gratuitement par la voie du journal, à toutes les questions concernant les accidents du travail, le droit, les usages locaux, la colonisation, etc., etc.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

M. René Renoult a soumis à la signature du Président de la République, un mouvement administratif, pris de la façon suivante : M. Ramonet, décédé, est remplacé par M. Marly, préfet de l'Yonne, est nommé préfet de la Vienne ; M. Lésieur-Frotin, ancien sous-préfet de Saint-Omer, préfet des Hautes-Alpes, est nommé préfet de l'Yonne ; M. Bonhours, sous-préfet de Dunkerque, est nommé préfet des Hautes-Alpes ; M. Bordes, ancien sous-préfet, directeur de la sécurité publique au gouvernement général de l'Algérie, est nommé préfet de la Sarthe, en remplacement de M. Montigny, qui est nommé directeur du personnel, au ministère des Finances.

MOUVEMENT DANS LES FINANCES

Le Ministre des Finances a fait signer un mouvement dans le personnel de l'Administration centrale des finances. M. Deguery, directeur du personnel, est nommé directeur central du Trésor public, en remplacement de M. Gustave Fort, précédemment appelé aux fonctions de secrétaire général du Crédit Foncier ; M. Montigny, préfet de la Sarthe, est nommé directeur du personnel de l'Administration centrale des finances, en remplacement de M. Caillaux, qui est nommé directeur de la direction des comptes directs qui centralisera les services aujourd'hui répartis de toutes les questions intéressant les contributions directes. L'organisation de la nouvelle direction se rapprochera de celle des autres directions. Cette réforme répond au vœu, maintes fois formulé par le personnel, en même temps qu'elle assure un groupement plus rationnel des services du Ministère des Finances.

M. Bordenave-Bernard, ancien sous-préfet, est nommé directeur du cabinet du gouverneur de l'Algérie.